



COMMUNE DE SURPIERRE

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Jean-Michel Wyssa, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette assemblée communale ordinaire, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 49 du vendredi 8 décembre 2023 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 8 distribué en tout ménage en semaine 49/23 ;
- publication sur le site internet [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch);
- affichage aux piliers publics officiels.

Le Président informe que cette nouvelle assemblée a été organisée à la suite de la publication d'une version erronée (*version de travail*) du règlement relatif à la distribution de l'eau potable dans le journal Surpierre Info n° 7. Le point a été retiré de l'ordre du jour lors de l'assemblée du 4.12.2023.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

- Personne ne s'annonce.

David Maillard et Laurent Thierrin sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

- |   |    |
|---|----|
| • Participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal : | 2  |
| • Citoyens -ennes ayant le droit de vote communal :         | 35 |
| • Membres du Conseil communal :                             | 7  |
| • Total des personnes ayant le droit de vote communal :     | 42 |

L'assemblée est valide, ainsi elle peut commencer.

Le Président annonce que l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4.12.2023 sera soumis au vote lors de la prochaine assemblée planifiée en février 2024, en même temps que celui de ce soir.

Le Président propose l'ordre du jour suivant :

1. Règlement relatif à la distribution de l'eau potable :

- 1.1 Présentation ;
- 1.2 Lecture du rapport de la commission financière ;
- 1.3 Questions / remarques ;
- 1.4 Approbation du règlement.

2. Divers

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

- ! Christophe Dupré : je ne vois pas de point 2.
- ! Le Président : le Conseil communal souhaite tout de même donner la parole à l'assemblée.
- ! Christophe Dupré : ça aurait été bien de le mettre dans la convocation. On m'a fait la remarque qu'il n'y avait pas de divers, par conséquent certains citoyens ne sont pas venus.
- ! Pas d'autre question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour proposé de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 41
- ✓ L'ordre du jour est approuvé tel que proposé.

L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR  
RÈGLEMENT RELATIF A LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

**a) Présentation :**

- Par Alexandre Gorret, Conseiller en charge du dicastère de l'eau potable, des eaux claires et des eaux usées pour la partie technique :
  - Changements & explications :
    - ✓ D'un point de vue technique, peu de changements par rapport aux règlements des anciennes communes de Surpierre et de Cheiry ;
    - ✓ Pour rappel, lors de l'assemblée du 24 octobre 2022, le règlement avait été refusé pour manque d'équité entre les propriétaires en lien avec la méthode de calcul des taxes (en rapport à la surface de la parcelle). C'est pourquoi les principaux changements sont à noter au niveau des taxes ;

- ✓ Pour rappel, la taxe de raccordement sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures. La taxe de base annuelle sert quant à elle au financement spécial pour le maintien de la valeur. La taxe d'exploitation est perçue pour couvrir les charges liées au volume de consommation ;
  - ✓ A noter que dès 2024, la Commune doit commencer à amortir certains investissements. Ceci entraîne de nouvelles charges financières à hauteur de CHF 56'163.02, montant qui doit être financé par la taxe de base ;
  - ✓ Dans le respect des directives cantonales, le Conseil communal propose la variante de calcul par rapport au diamètre du compteur. Cette info est déjà connue dans notre base de données ;
- Par Julien Tüscher, Vice-Syndic et Conseiller en charge du dicastère des finances pour la partie financière :
- Prise de position du Surveillant des Prix (SPr) :
- « Après avoir analysé les informations fournies par la Commune de Surpierre, nous vous communiquons que le Surveillant des prix n'a trouvé aucun indice évident d'abus de prix dans le projet de révision du règlement relatif à la distribution d'eau potable et ses annexes et renonce ainsi à formuler des recommandations à ce sujet. »*
- Julien Tüscher conclut avec l'explication des chiffres de la taxe d'exploitation et la taxe de base annuelle qui sont projetés à l'écran.
- Alexandre Gorret termine sa présentation avec un exemple de calcul, également projeté à l'écran.

**b) Lecture du rapport de la commission financière par Rémi Causaz, membre de ladite commission et désigné rapporteur pour cette soirée :**

*« Le règlement sur la distribution de l'eau potable a été soumis à la commission financière de la commune de Surpierre qui l'a passé en revue sous l'angle financier. Avec l'intégration des modifications demandées par l'assemblée communale qui avait refusé de l'approuver en octobre 2022, nous constatons que le règlement satisfait toujours, en ce qui concerne les rentrées financières, aux exigences de la législation en la matière. Elles devraient entre autres assurer une couverture suffisante des frais financiers relatifs aux infrastructures, du maintien de la valeur de ces dernières, ainsi que des frais d'exploitation et d'entretien, ceci en regard des chiffres qui nous ont été présentés. Les modalités fixées pour leur perception nous semblent cohérentes. La commission financière propose donc à l'Assemblée communale d'accepter le règlement sur la distribution de l'eau potable de la commune de Surpierre qui vous est soumis ce soir. »*

**c) Questions / remarque(s) sur le sujet :**

- ? Christian Duc: concernant la taxe de base, pour un immeuble de 6 appartements quel sera le montant à payer ?
- ! Alexandre Gorret: comme présenté soit par rapport au diamètre du compteur.
- ! Christian Duc: ça ne fait pas beaucoup plus cher qu'un individuel qui paie pour une villa, ce n'est pas très équitable.

- ! Alexandre Gorret reconnaît qu'il y a peu de différence.
- ? Christian Duc : la taxe de raccordement vous la calculez comment ?
- ! Alexandre Gorret : par rapport à la surface de la parcelle.
- ? Christian Duc : pour un immeuble de 6 appartements quel sera le montant à payer ?
- ! Alexandre Gorret : on n'a pas fait le calcul.
- ! Julien Tüscher, Alexandre Gorret et Louis Joseph - Conseiller en charge du dicastère des constructions - argumentent la réponse.
  
- ? Christian Duc : je pense qu'on pourrait nous baisser la taxe de base, on pourrait éviter de prévoir des frais pour le maintien de la valeur. Parce que maintenant on fait de gros travaux, on en prévoit déjà des futurs, pourquoi c'est à nous de payer pour les générations précédentes et futures ?
- ! Alexandre Gorret : c'est la loi sur l'eau potable (LEP) du canton de Fribourg qui l'exige, l'article 32.
- ! Christian Duc : l'assemblée peut décider d'être contre cette loi.
- ! Alexandre Gorret : notre règlement va être soumis au canton pour approbation, il se pourrait qu'il ne soit pas accepté si la loi n'est pas respectée.
  
- ? Urs Wolleb : j'ai un problème avec la charge de préférence - fonds non raccordés mais raccordables - l'article 37. Qui décide la quantité d'eau potable nécessaire ? Est-ce que c'est chaque année le 70% ?
- ! Alexandre Gorret : non c'est une fois.
- ! Urs Wolleb : c'est un montant qui est mis de côté pour nous aider le jour où on aura besoin d'un raccordement ? Dans 20 ans, ces 70% ne vaudront plus rien.
- ! Julien Tüscher prend le relai pour répondre. On encaisse le 70% de la taxe de raccordement, c'est pour inciter les gens à se raccorder. C'est un choix, on n'est pas obligé de l'appliquer, il s'agit d'une disposition réglementaire qui a été appliquée sur l'ancienne commune de Surpierre. On n'a quasiment plus de surface à bâtir dans la Commune et les parcelles sont déjà presque toutes équipées.
- ? Urs Wolleb : de ce point de vue-là, notre maison est construite depuis belle lurette, il n'y a pas de raccordement prévu donc pas de charge de préférence dans ce cas ?
- ! Julien Tüscher : si vous avez de l'eau en suffisance, que vous n'êtes pas demandeur, on ne vous demandera pas le 70% d'une taxe de raccordement.
- ? Christophe Dupré : concernant l'article 37, les gens qui sont à Surpierre qui seraient dans ce cas-là eux ils ont déjà payé ? Par contre si on est de Villeneuve dans ce cas-là on devrait payer ? Quelles sont les modalités de planification de cet article en pratique ?
- ! Julien Tüscher : il s'agit d'un article réglementaire. Dans le cas bien présent, dans la Commune de Surpierre il n'y a pas de raison d'appliquer cette clause, on ne va pas l'utiliser. C'est pour inciter les gens à se raccorder et pour ne pas avoir des parcelles en zone à bâtir non équipées. Il s'agit d'un article repris du règlement de base, il n'y a pas de raison de l'utiliser aujourd'hui d'un point de vue de la typologie des zones à construire de la Commune.
- ! Christophe Dupré demande qu'il soit bien mentionné dans le procès-verbal de ce soir qu'à moyen terme, il n'y a aucune envie de faire appliquer cet article.

- ? Laurent Thierrin : je ne vois aucun article qui parle des conventions avec droit d'eau inscrit.
- ! Alexandre Gorret : un droit d'eau c'est pour 100 ans et c'est le document qui fait office, il n'y a pas besoin de le préciser dans le règlement.
  
- ? Guido Spaltenstein : je n'ai rien vu dans le règlement qui parle de sous compteur, comment est-ce que ça peut se passer ? est-ce que chacun peut en installer ? Par rapport à l'eau du réseau qui pourrait être consommée mais qui ne passerait pas par l'épuration ?
- ! Alexandre Gorret : cela doit être précisé dans le règlement de l'épuration, il s'agit des eaux grises.
- ? Guido Spaltenstein : est-ce qu'il faut la compter cette eau ?
- ! Alexandre Gorret : il y a plusieurs variantes au compteur. Soit vous le fournissez et vous faites un relevé avant le 31 décembre de chaque année, soit on vous commande un compteur à votre charge et il sera relevé à distance par notre nouveau système.
- ? Guido Spaltenstein : ce n'est pas à la Commune de se positionner qui fournit le compteur, lequel, comment ?
- ! Alexandre Gorret : jusqu'à aujourd'hui on n'a jamais obligé personne à poser tel ou tel compteur privé. A ne pas confondre avec le compteur de la Commune.
- ? Guido Spaltenstein : les sous compteurs sont-ils admis pour de l'arrosage ?
- ! Alexandre Gorret répond par la négative. D'une manière ou d'une autre, une partie de l'eau retourne à l'épuration, dans le réseau des eaux claires.
  
- ? Christophe Dupré : si je suis bien la logique, par exemple pour le terrain de foot, ils paient aussi l'épuration pour l'arrosage ?
- ! Alexandre Gorret : on a un arrangement avec la société qui arrose très peu le terrain, qu'en cas d'urgence.
- ? Christophe Dupré : donc eux ne paient pas l'épuration par contre ?
- ! Alexandre Gorret : on a un arrangement.
- ! Christophe Dupré : je pense que c'est important d'avoir une équité de ce point de vue-là et qu'il n'y ait pas de passe-droit.
- ? Bruno Ballif : pour rassurer M. Dupré, le football-club paie l'eau et largement puisqu'il ne consomme jamais l'entier compris dans le forfait qu'il paie à la Commune.
- ! Christophe Dupré : si c'est le cas, vous nous faites avoir. Je propose à la Commune de baisser le forfait, ce n'est pas normal que le football-club paie plus que ce qu'il consomme. Ce serait à la Commune de payer, à elle de faire un effort et de mettre l'eau à disposition. Au pire le football-club paie ce qu'il consomme.
- ! Bruno Ballif : c'est vrai qu'on paie un peu plus à la buvette mais l'eau des douches qu'on utilise au restaurant on ne la paie pas.
  
- ? Agnès Ndambakuwa : nous avons une vieille ferme que nous souhaitons rénover. Pour l'instant nous sommes raccordés uniquement à la source. Combien d'eau estimatez-vous qu'on aura besoin, est-ce que nous devrons nous raccorder ou pas ?
- ! Alexandre Gorret : on ne va pas estimer l'eau dont vous avez besoin, on va estimer le montant de la taxe de raccordement, pour raccorder votre

maison. Si vous avez besoin d'eau, on va vous raccorder sur le réseau d'eau communal et vous consommerez le volume d'eau que vous désirerez.

- ! Louis Joseph : si vous avez construit plusieurs appartements et que vous utilisez votre eau potable, vous avez l'obligation de fournir chaque année les analyses de votre eau à la Commune. Si vous prenez l'eau de la Commune, on va mettre un compteur et vous allez payer la taxe de base en conséquence.
- ! Agnès Ndambakuwa : tout ceci en sachant que quand il fait sec, on en manque et qu'en plus elle n'est pas aux normes ?
- ! Alexandre Gorret : attention, l'eau de la Commune a eu des passages où ce n'était aux normes. Le Conseil a immédiatement mis en place des mesures correctives, à la suite desquelles les résultats d'analyse ont révélé une qualité de l'eau irréprochable. Nos installations vétustes doivent être rénovées et il y a une station de chloration qui a été installée à la sortie du réservoir.

Pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée à ce sujet.

#### d) Approbation, résultats du vote :

Le Président annonce l'arrivée d'un-e citoyen-ne dans la salle, ce qui porte à 43 le nombre de personnes ayant le droit de vote communal.

- approbations : 32
- objection : 1
- abstentions : 5
- n'ont pas levé la main : 5

✓ **Le règlement relatif à la distribution de l'eau potable est approuvé.**

#### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR DIVERS

- ? Agnès Ndambakuwa : au niveau du chemin qui passe entre l'école et le terrain de foot à Cheiry, il y a eu éboulement. Quand est-ce que cela va être réparé, avez-vous déjà pris des mesures à ce niveau-là ? Et concernant le passage piétons, il est effacé ou alors on doit traverser sur le pont qui est étroit. Depuis le début de l'année scolaire, aucun véhicule ne s'est jamais arrêté pour nous laisser passer.
- ! Jacques Thierrin, Conseiller en charge des routes & chemins communaux : concernant le chemin, les travaux vont être faits rapidement. Pour le passage piéton, je vais voir ceci avec le canton.
- ? Christophe Dupré : j'ai vu qu'il y a eu des fouilles en direction de chez M. Lambert dans le champ. Quels sont-ils ? Juste pour qu'on soit au courant de ce qu'il passe.
- ! Julien Tüscher : il y a 3 jours, j'avais la même question mais j'ai la réponse ce soir. Ce sont des études géologiques pour le prochain chantier EMB pour connaître la cartographie du sous-sol.

- ? Christophe Dupré : ce n'est pas lié au trop plein d'eau autour du terrain de foot ?
  - ! Julien Tüscher répond par la négative.
- ? Christophe Dupré : lors de la dernière assemblée, on a parlé de la mise en séparatif à Villeneuve. Si j'ai bien compris, vous nous avez dit qu'il y avait eu 2 offres pour l'étude. Une qui vient de Gemetris d'après ce que j'ai vu, l'autre venait de quel bureau d'ingénieur ?
  - ! Alexandre Gorret : il n'y a pas de 2ème offre pour la suite, on a repris les données que le bureau Gemetris – en charge de l'étude – nous a transmises. Il y a déjà eu un investissement de CHF 35'000 pour faire cette étude. Pour l'investissement voté le 4.12.2023, on a seulement une offre.
- ? Christophe Dupré : vous comptez la mettre au concours cette étude ?
  - ! Alexandre Gorret : ça peut se faire mais Gemetris a déjà passé pas mal de temps sur la pré-étude. Le crédit de CHF 120'000 risque de ne sera être suffisant vu qu'on a déjà mis CHF 35'000.
  - ! Christophe Dupré : pour la transparence, ce serait bien de faire un appel d'offre sur invitation pour avoir au moins 2 projets, surtout que Gemetris est le bureau d'ingénieur dans lequel Julien Tüscher travaille.
  - ! Alexandre Gorret : on entend bien la demande. On va faire une campagne avec 2 offres supplémentaires.
- ? Christophe Dupré : concernant la vente des places de parc (*ndlr* : dossier « accès Chemin du Château »), en relisant l'article paru dans la Liberté, je me suis aperçu que la vente avait été faite en août 2020 et que le fameux règlement des finances cité par le Lieutenant de Préfet Joël Bourqui en références pour la légitimer est rentré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Je voyais là un problème temporel. Avant l'entrée en vigueur de notre actuel règlement des finances, quel était le règlement qui régissait la vente de parcelle, de terrain communal pour la Commune de Surpierre ?
  - ! Le Président : c'est le plafond qu'on fait voter à la première assemblée de la législature, on fait voter un montant pour lequel le Conseil communal est dans ses compétences pour une vente immobilière.
  - ? Christophe Dupré : est-ce qu'on a une trace de cela et quel était ce montant ? Merci si vous pouvez nous l'expliquer à la prochaine assemblée.
  - ? Christian Duc : comme on vient de parler des places de parc, je l'ai suggéré à la dernière assemblée, avez-vous entrepris quelque chose pour aller contre ceux qui avaient décidé ça ? Je me suis renseigné, ça serait au Conseil ceux qui n'étaient pas d'accord, d'intenter quelque chose contre celui qui a pu bénéficier de cet avantage puis acheter ces places de parc pas chères pour couvrir ces frais de CHF 43'000 de procédure ? Avez-vous entrepris quelque chose pour récupérer cette somme auprès des acquéreurs de ces places de parc ?
  - ! Le Président : aujourd'hui rien n'est entrepris car personne n'a bénéficié de quelque chose. Aussi, le chiffre de CHF 43'000 n'est pas juste.
  - ? Christian Duc : il y a eu vice de procédure. Ces frais ont eu lieu, il faut les récupérer comme ça été refusé. C'est aux membres du Conseil qui étaient contre cette procédure d'entamer quelque chose.
  - ? Le président : on demandera dans le Conseil s'il y en a qui étaient pour ou qui étaient contre.

- ! Christian Duc : j'ai une autre remarque au sujet de ces places de parc. Le prix était inférieur à CHF 100 le m<sup>2</sup>, on m'a répondu que c'était parce que le terrain était non constructible. Après réflexion, on vend 5 places de parc qui se négocient sur le marché actuel à CHF 20'000. Merci d'en tenir compte pour la suite.
- ! Le Président : on n'a pas vendu des places de parc mais de la surface communale.
- ! Christophe Dupré : je suis aussi d'accord que le Conseil devrait voir dans quelle mesure il pourrait récupérer quelque chose de ces CHF 43'000. La Commune était la vendeuse, il y avait au moins 2 acheteurs, le projet n'a pas pu être mené à terme, il a fallu engager des frais judiciaires, il serait équitable que chacune des parties paie sa part.
- ! Le Président : on prend note des remarques et on en discutera au sein du Conseil.
  
- ! Christian Duc : si on ne peut pas vendre ces places de parc, la Commune pourrait les marques / les louer.
- ! Christophe Dupré : j'y pensais aussi, ce serait plus intéressant pour la Commune de louer ces places de parc plutôt que de les vendre. Il n'y a pas mal de familles qui seraient intéressées à parquer leur voiture là. La Commune reste maître de son terrain, elle fait ce qu'elle veut, elle peut jouer son rôle de médiateur. Comme il s'agit d'un terrain stratégique, je pense que ça en vaut la peine que la Commune garde la main sur ce terrain et le loue au besoin. C'est une approche beaucoup plus pragmatique, contre laquelle il y aura beaucoup moins de résistances de la part de l'ensemble des citoyens.
- ! Louis Joseph : vu la situation, je ne pense pas que la Commune est prête à vendre ce terrain, cela va rester tel quel c'est mon avis.
- ! Laurent Thierrin : je propose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, on pourrait déjà demander une location pour les voitures qui parquent actuellement devant l'église.
- ! Le Président : la base du projet c'était justement pour éviter que les gens se parquent là-bas. Avec toute la procédure qu'il a eue, aujourd'hui le projet est en stand-by.
- ? Laurent Thierrin : les voitures parquent là déjà maintenant, on ne pas déjà faire quelque chose ? Il n'y a plus de place disponible devant l'église.
- ! Le Président : le Conseil communal prend bonne note.
  
- ? Guido Spaltenstein : je reviens sur le sujet de l'épuration à Villeneuve. J'ai posé la question lors de la dernière assemblée par rapport au montant de CHF 120'000, j'ai compris qu'il y avait eu plusieurs offres. Ce soir j'apprends qu'il n'y en a en fait qu'une et vraisemblablement c'est le bureau Gemetris est-ce bien le cas ?
- ! Le Président confirme.
- ! Guido Spaltenstein : j'ai posé la question le lundi 4.12.2023 si plusieurs offres avaient été demandées.
- ! Valentine Spaltenstein : vous avez répondu « oui » d'une seule voix. C'est une information qui nous a été cachée sciemment au moment du vote vous connaissiez l'entreprise ça n'a pas été dit clairement, c'est un fait et c'est un scandale.
- ! Alexandre Gorret : on n'a rien caché, on a demandé un investissement.

- ? Valentine Spaltenstein: ça été dépensé, donc c'est normal que ce soit l'entreprise où un employé communal travaille et qu'on vote un crédit de CHF 120'000 sans savoir que c'est ça ? ça aurait été refusé.
- ! Alexandre Gorret: CHF 120'000 c'était pour avoir un montant, pour pouvoir passer un investissement.
- ? Guido Spaltenstein: vous venez de dire que vous alliez demander d'autres offres donc ça ne faisait pas du tout partie du projet de demander d'autres offres ?
- ! Alexandre Gorret: comme la plupart des projets qu'on vous présente pour un investissement, on n'arrive pas avec plusieurs offres à ce stade. Pour la rénovation des Gottes, on n'a pas demandé 12 offres pour le bureau d'architecte pour pouvoir faire passer le montant, c'est un exemple. Donc c'est la même chose pour cet investissement on a demandé un montant.
- ! Guido Spaltenstein: je suis d'accord. Vous avez dit il y a 10 minutes qu'il n'y avait qu'une offre et que vous ne pensiez pas en demander d'autre.
- ! Alexandre Gorret: pour passer en investissement. Maintenant on va demander des autres offres.
- ! Christophe Dupré: c'est vrai que jusqu'à présent, on a l'impression qu'il n'y avait qu'une seule offre. La question de Guido lors du vote le lundi 4.12.2023 m'a interpellée parce que vous aviez répondu « oui il y a plusieurs offres », moi j'en avais vu qu'une c'est pour ça que je me suis permis ce soir de reposer la question pour être sûr qu'il y avait bien plusieurs offres.
- ! Alexandre Gorret: dans la précipitation, peut-être que j'ai répondu comme ça. Je m'en excuse. C'était pourtant clair qu'on n'avait qu'une offre.
- ! Guido Spaltenstein: je pense que j'aurais voté autrement. Je ne pense pas que ce soit bien de mélanger la vie professionnelle et la vie politique.
- ! Julien Tüscher: je ne voulais pas répondre mais je me suis récusé.
- ? Eric Four: vous pensiez faire d'autres demandes par rapport à ce projet ou vous allez simplement rester sur une seule offre ? Tout à l'heure tu as dit que tu n'allais pas demander d'offre, que vous aviez déjà une pré-étude de ce bureau qui avait déjà fait un travail et que vous ne vouliez pas repartir à zéro sur d'autres sociétés. Pour un montant de CHF 120'000 il serait quand même important d'avoir plusieurs offres. C'est la première fois que j'entends une telle chose, où on n'a pas de comparaison. Au-delà de ça même si toutefois vous aviez l'intention de travailler avec ce bureau, vous n'avez aucun élément de comparaison. Je trouve que ce n'est pas normal.
- ! Guido Spaltenstein: c'est obligatoire, il y a une loi sur les marchés publics. Les CHF 120'000 si je me souviens bien ce n'est même pas le mandat complet puisque ça comprend que la préparation d'exécution mais pas l'exécution donc on fait du saucissonnage.
- ! Alexandre Gorret: il y a quelques phases SIA qui sont prévues, aussi le 50% de la réalisation qui est prévu dans cette offre. Un montant global d'investissement devra être voté. On est obligé d'étudier pour arriver à des chiffres, vous nous avez même demandé de faire ça. Maintenant on va peaufiner.
- ? Eric Four: est-ce que oui ou non vous allez demander des autres offres ?
- ! Alexandre Gorret: oui c'est le voeu de l'assemblée on va le faire.
- ? Guido Spaltenstein: est-ce qu'il n'y a pas des commissions qui doivent être nommées pour ce genre d'investissement ?
- ! Le Président : c'est plutôt vaudois, les Communes qui ont un Conseil général. On va se renseigner.

- ! Guido Spaltenstein : il y a un certain malaise et je me dis que ça pourrait peut-être aplanir.
- ! Marc Henri Chevalley : on avait un bureau référence qui était Ribi, il était beaucoup plus simple que de travailler avec un bureau de référence qui a l'historique que de recommencer avec un bureau externe qui doit à la fois refaire des mesures, refaire des plans pour ce qui est déjà fait. En plus ça s'appelle un délit d'initié quand un Responsable de la Commune est au courant des prix, de ce qui est pratiqué. J'espère qu'on en n'est pas là mais ça y ressemble terriblement.
- ! Julien Tüscher : les mots « délit d'initié » c'est quand même fort et ça ne je ne peux pas accepter de l'entendre, ce qui vient d'être dit c'est grave. Je n'ai jamais géré le dossier, je n'ai pas le dossier, je n'ai pas d'actions dans cette entreprise, j'ai aussi travaillé chez CFA il n'y a pas de problème. Sur la Commune il y a d'autres bureaux qui travaillent aussi. Je travaille dans ce bureau, je suis employé rien d'autre, je suis juste ingénieur chef de projet là-bas. Je ne gagne rien de plus à la fin de l'année parce qu'on a fait un mandat avec Surpierre. Au niveau des marchés publics - au seuil des CHF 150'000 on y est - on doit demander une 2<sup>ème</sup> offre.
- ? Guido Spaltenstein : ok si tu n'as rien de plus à gagner, je l'espère, je te le souhaite en l'occurrence, pourquoi tu as fait une offre ?
- ! Julien Tüscher : ce n'est pas moi, c'est Renato Nobre mon Directeur.
- ! Guido Spaltenstein : je comprends bien que pour demander un crédit il faut avoir une offre pour savoir où on va jongler. Mais il ne fallait pas demander à Gemetris c'est foireux. On en est là aujourd'hui avec des espèces de non-dits qui planent, des doutes, des interrogations. Moi je regrette juste que lundi il y a 15 jours on m'a dit « oui il y avait plusieurs offres » et en fait non il n'y en a qu'une.
- ! Christophe Dupré : je crois qu'un moment dans la politique on doit faire des choix, des choix pas faciles. Ce n'est pas facile d'être au service de la population. Je remercie toutes les personnes qui le font. Il faut le faire jusqu'au bout. Justement ce genre de canal un petit peu entre deux où on nage en eaux troubles, ça n'aide pas à faire confiance à nos élus. C'est vrai que ça aurait été beaucoup plus facile de confier le mandat à quelqu'un d'autre, comme ça vous ne rentrez pas dans cette logique de suspicion qui est malsaine. Après on en vient à refuser des projets qui sont peut-être nécessaires à cause de ça, alors il faut faire l'effort il faut se dire ok on présente des offres dans lesquelles on n'a aucun intérêt et là personne ne pourra rien nous dire on travaille vraiment pour le bien public. Et c'est ça qu'on attend de nos élus. Et c'est ça que nos élus nous donnent la plupart du temps mais parfois il y a des doutes.
- ! Guido Spaltenstein : merci de reformuler ma pensée.

Pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 20h40, souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.

Le Syndic  
Jean-Michel Wyssa



La Secrétaire  
Stéphanie Sallin